Bordereau attestant l'exactitude des informations - DAX - 4001 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/06/2025 - 3156 - 1981 B 00157 - 323 159 368 - TREMONT

TREMONT
Société par actions simplifiée
au capital de 38 500 euros
Siège social : 415 Route de la Gare
40360 POMAREZ
RCS DAX 323 159 368

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

==========

Bilan, Compte de résultat et annexe

==========

COMPTES APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 JUIN 2025

LE PRESIDENT
Bernard TREMONT[1]

Bernard TREMONT

Certified by yousign

[1] En signature électronique conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil via YOUSIGN

1 BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).
cerfa
N°15949*07

Désignation de l'entreprise : SAS TREMONT — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise Transport, plumes 40360 POMAREZ — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 2 3 1 5 9 3 6 8 0 0 0 2 2 — Néant ☐ *

			Exercice N clos le, 31/12/2024		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
	Frais de développement*	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 527	AG 4 527	
	Fonds commercial (1)	AH	228 403	AI	228 403
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	198 586	AO 3 397	195 189
	Constructions	AP	786 028	AQ 310 271	475 757
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	9 583	AS 9 583	
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 217 212	AU 762 484	454 728
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	1 485 965	CV	1 485 965
	Créances rattachées à des participations	BB	721 957	BC	721 957
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	4 652 261	BK 1 090 262	3 561 999
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	35 782	BY	35 782
	Autres créances (3)	BZ	18 066	CA	18 066
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	199 654	CG	199 654
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 016	CI	2 016
	TOTAL (III)	CJ	255 518	CK	255 518
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	4 907 779	1A 1 090 262	3 817 517

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS TREMONT — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 500)	DA	38 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	4 508
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	2 288 096
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	281 238
	Subventions d'investissement	DJ	91 490
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 703 833
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	331 836
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	613 088
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	59 149
	Dettes fiscales et sociales	DY	26 302
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	83 309
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 113 684
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 817 517
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Ecart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	475 828
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

DGFiP N° 2052 - SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS TREMONT — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue { services *	FG	548 744	FH		FI	548 744
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	548 744	FK		FL	548 744
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	1 646
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	550 390
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	292 260
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	9 310
	Salaires et traitements *					FY	149 746
	Charges sociales (10)					FZ	72 588
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux amortissements * (14)					GA	68 455
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	349
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	592 708
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-42 318
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	312 777
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	13 843
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	326 620
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 020
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	19 020
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	307 600
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	265 282

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS TREMONT — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	15 506
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	15 506
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	90
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	90
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	15 416
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	-540
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	892 517
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	611 279
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	281 238

RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	213
	(3) Dont { - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	900
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	(6ter) Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
	(9) Dont transfert de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — Facultatives A6 — Obligatoires A9		
	(13) dont cotisations facultatives Madelin A7		
	(13) dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Pénalités contravention	90	
quote part de subvention		5 340
produits cession d'éléments d'actif		10 167

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 - SD 2025
Formulaire obligatoire(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS TREMONT — Néant ☐ *

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	232 930	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	198 586	KH		KI	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ	776 358	KK		KL	9 670
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
CORPORELLES – Constructions	Installations gales, agencts*, aménagts des constructions [Dont Composants M2]		KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	9 583	KT		KU	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	1 000 492	KW		KX	160 596
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		KY	19 168	KZ		LA	28 469
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	27 654	LC		LD	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
CORPORELLES		TOTAL III	LN	2 031 841	LO		LP	198 735
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations		8U	2 326 100	8V		8W	393 271
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	
FINANCIERES		TOTAL IV	LQ	2 326 100	LR		LS	393 271
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	4 590 871	ØH		ØJ	592 006

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virements de poste à poste (1)		Diminutions: par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	232 930	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	198 586	LZ	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	786 028	MC	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES – Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	9 583	ML	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	1 161 088	MO	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV		MP	19 167	MQ	28 470	MR	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	27 654	MU	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG	19 167	NH	2 211 409	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX	511 449	ØY	2 207 922	ØZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
FINANCIERES		TOTAL IV	I3		NJ	511 449	NK	2 207 922	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	530 616	ØL	4 652 261	ØM	

*Des explications concer lans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS TREMONT — Néant [X] *

Exercice N clos le 31/12/2024

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l' entreprise SAS TREMONT — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	4 527	PF		PG		PH	4 527
TOTAL I		RK	4 527	RM		RN		RO	4 527
Terrains		PI	2 447	PJ	951	PK		PL	3 397
Constructions	Sur sol propre	PM	288 587	PN	21 684	PO		PQ	310 271
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	9 583	QA		QB		QC	9 583
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	692 335	QE	39 172	QF		QG	731 506
	Matériel de transport	QH	19 168	QI	5 050	QJ	19 167	QK	5 051
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	24 328	QM	1 599	QN		QO	25 927
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 036 447	QV	68 455	QW	19 167	QX	1 085 735
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	1 040 974	ØP	68 455	ØQ	19 167	ØR	1 090 262

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ		

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler		44/67	Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise SAS TREMONT — Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation			UE		UF			
		- financières			UG		UH			
		- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFiP N° 2057 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS TREMONT — Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	721 957	UM		UN	721 957
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	35 782		35 782		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 584		1 584		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	900		900		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15 222		15 222		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	360		360		
Charges constatées d'avance		VS	2 016		2 016		
	TOTAUX	VT	777 821	VU	55 864	VV	721 957
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	331 836	331 836		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	59 149	59 149		
Personnel et comptes rattachés		8C	2 335	2 335		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 710	9 710		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	14 148	14 148		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	110	110		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	637 857		637 857	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	58 541	58 541		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
	TOTAUX	VY	1 113 684	VZ 475 828	637 857	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD		

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058 - A 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise :	SAS TREMONT	Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)	ET ☐	Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31/12/2024

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE							WA	281 238
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l' IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW	90
	Amendes et pénalités	WJ	90	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)							I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes particuliers / imositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)							I8	
	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux à 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme							WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)							XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	900
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	282 228

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*									WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)									WU	
Régimes d'imposition particuliers et imositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)								WV	
		- imposées au taux de 0 %								WH	
		- imposées au taux de 19 %								WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %									I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	15 608	)		XA	296 549
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX	
Mesures d' incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *									ZY	
	Majoration d'amortissement*									XD	
	Avantement sur le benefice et exonerations*	France ruralités revitalisation - FRR (art.44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	L5	XF	
					S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *tredecies*)	PA		
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 *quaterdecies*)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)									XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH				XG	540
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC			)		
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD					
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI					
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL								
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
									TOTAL II	XH	297 089

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	{ bénéfice (I moins II)	XI		
	{ déficit (II moins I)			XJ 14 861
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)		XN		XO 14 861

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	SAS TREMONT				Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	296 056
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	296 056
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	14 861
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	310 917

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	3 562

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :	YN		YO	
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1			

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058 - C - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS TREMONT — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	66 886	Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	-13 114
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE	80 000
			Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	ØF	66 886	*(NB : le total I doit être égal au total II)* TOTAL II	ZH	66 886

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail J7)	YQ	213
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS	
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	334
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	190
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	14 625
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES 2 730)	ST	277 111
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD	ZJ	292 260
DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE	YW	397
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)	9Z	8 913
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD	YX	9 310
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	163 468
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	67 513
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024)*	ØB	150 828
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%
	- Numéro de centre agréé * XP		- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0 ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

TREMONT
Société par actions simplifiée
Au capital de 38 500 euros
Siège social : 415 Route de la Gare, 40360 POMAREZ
323 159 368 RCS DAX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 281.237,97euros en de la manière suivante :

- A titre de dividendes aux associés 100.000,00 €

- Au poste « Autres Réserves »
Le solde .....181.237,97 €

Ladite distribution d'un montant de 100.000,00 euros représentant pour chacune des 385 actions composant le capital, un dividende brut de 259,74 euros ; lequel dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société ressortent à 2.603.832,62 euros.
Régime fiscal des dividendes distribués

Exercice clos le	Dividendes distribués	Abattement forfaitaire de 40 %	
		Dividendes éligibles	Dividendes non éligibles
31/12/2024	100.000 €	100.000€	NEANT

Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividendes distribués	Abattement forfaitaire de 40 %	
		Dividendes éligibles	Dividendes non éligibles
31/12/2023	80.000 €	80.000 €	NEANT
31/12/2022	80.000 €	80.000 €	NEANT
30/06/2021	100.000 €	100.000 €	NEANT

Certifié conforme

Le Président
Monsieur Bernard TREMONT[1]

[1] En signature électronique conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil via YOUSIGN

Bernard TREMONT
Certified by yousign